

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES RÉJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0033508

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12.84

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

KARMOUSS MOHAMED

9.00

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.69.22.56.94

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

14.03.2024

Nom et prénom du malade : KARMOUSS MOHAMED ..... Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Tube digestif

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pédiatrique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : KARMOUSS MOHAMED

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)
- Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)
- Adhésion et changement de statut : [adhesion@mupras.com](mailto:adhesion@mupras.com)

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la véracité des Actes
14.03.24	C 3	C 3	350,00 dh.	Docteur HANBAN Fouad Médecin spécialiste en Gastro- Gastro-Entérologie - Proctologie Clinique Zarhoun - Rue Zarhoun - Casa

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 HARMEZ DU CPT Rue Cézanne Casablanca Tunisie	14/13/24	PHARMACIE INTERNATIONALE DE CASABLANCA 24, Rue Cézanne (Bab El Oued) et Rue Al Hansar (F. Casablanca) Provass. Casablanca 20000 - Tel. 22.02.32 304,50

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
	2022-05-14				263,00

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. The teeth are arranged in a curve, with the upper arch curving upwards and the lower arch curving downwards. The diagram includes directional labels: 'H' at the top, 'G' on the right, 'D' on the left, and 'B' at the bottom. The teeth are numbered as follows: Upper arch: 1, 2, 1, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3. Lower arch: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

**[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



## ORDONNANCE

Casablanca le : 18/3/24

## أمراض الجهاز الهضمي وأمراض الكبد

## GASTRO-ENTEROLOGIE HEPATOLOGIE

### -الفحص, المنظار

- Endoscopie Digestive - تنظير المعدة
  - Fibroscopie - تنظير القولون
  - Coloscopie

أمراض وجراحة الشرج

## PROCTOLOGIE

MEDICO-CHIRURGICALE

-البواشر-

• 11 • 11 -

- Fistule anale
  - الشق الشرجي
  - Fissure anale

## - المحاجة العامة والمنظارية

- CHIRURGIE GÉNÉRALE
  - COELIO-CHIRURGIE

## PHARMACIE INTERNATIONALE

34 Rue Zarhoun (Ex. Reims) Mers-Sultan - 21000 Casablanca - Tél : 05 22 27 84 06 - 05 22 27 08 11 - Fax : 0522.27.80.75

Email : clinique.zerhoune@gmail.com - I.F. : 40204930 - PATENTE : 34303192 - CNSS : 1617094 - ICE : 001752560000002

**SYNTHEMEDIC**  
22 rue zoubier knou al aquam roches  
noires casablanca  
**INEXIUM**  
40 mg Cpr GR  
Boite 14  
641150DM/21INRQ P.P.V:115,50DH  
8 118001 020607

BIOFAR DIGESTION CP EFF BTE 8  
PPC : 69.00  
Ut Av : 03/2026 ~ Lot : 3079/10  
IPHADERM

Date de fabr. : 11/01/2018  
 A consommer  
 Best before  
 Lot n° / Bat.

Manufacturing date  
**CARBOLINE CP 30**  
**PPC : 79.00 DH**  
 Ut Av. :  
 10/2026  
 Lot :  
 D408R  
**IPHADERM**

41,00

- Tidaz 500 -

LOT: 0230047A  
PER: 08/2026  
PPV: 41DH00

14 x 4,1/10)

304,50

Docteur HAMDANI Fouad  
Médecin Spécialiste  
Gastro-Entérologue Pneumologie  
Clinique Zahoun - Rue Zahoun